



## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

***Du mercredi 3 juin 2020 à 18h30***

L'an deux mille vingt le 3 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, par visioconférence, après convocation légale en date du 27 mai 2020, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

### **Etaient présents :**

M. BALDES, Maire.

M. RIMARK, M. CARREAU, Mme SARRAUTE, M. WINTERSHEIM, Mme MERCHADOU, M. LORIAUD, Mme HIMPENS, Adjoint, Mme MARECHAL, M. VERDIER, Mme DUBOURG, Mme HOLGADO, Mme LUCKHAUS, M. SABOURAUD, Mme BAYLE, M. CASTETS, Conseillers Municipaux.

### **Etaient excusés et représentés par pouvoir:**

Mme BAUDERE à M. RIMARK, M. BAILLARGEAT à Mme MARECHAL, M. BODIN à Mme MARECHAL

### **Etaient excusés:**

M. ELIAS, M. GEDON, Mme QUERAL, M. MONMARCHON, Mme LANDAIS, Mme BERTHIOT

### **Etaient absents:**

M. INOCENCIO, M. GABARD

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. SABOURAUD est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Mr le Maire : Merci pour votre disponibilité puisque c'était un conseil qui n'était pas programmé, il s'est programmé la semaine passée. Merci d'être présents.

□□□□□□□□

### **Informations sur les décisions prises en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

D/2020/114-	Relative à la passation d'un avenant à un marché public de travaux – Aménagement d'une aire de camping-car
-------------	--

Monsieur le Maire : Je ne vais pas reprendre les explications données la semaine passée, j'avais été un peu long sur ce sujet. Il y a des moins-values et des plus-values dans ce marché. Les moins-values s'élèvent à 8 148,89 euros HT. Cela concerne le terrassement et revêtement. Et il y a des plus-values : le déplacement du chemin piéton, l'extension du réseau d'eaux usées pour aller récupérer les eaux du bloc sanitaire Honoré Giraud ainsi

que dans un deuxième temps le club de tennis. Également, une plus-value, il y a la mise en jauge des végétaux, plantations reportées du mois de mars comme prévu pour le quatrième trimestre de cette année. Cela amène à une plus-value de 21 756,61 euros HT à laquelle on soustrait la moins-value initialement présentée. Cela donne un coût intégral supplémentaire de 13 607,62 euros HT.

Nous passons au seul et unique point à l'ordre du jour concernant le budget principal M14 et la modification afférente. Je vous l'avais dit c'est un problème de passage de flux informatique qui fait que nous avons une imputation qui est à reprendre. Je vais laisser la parole à M. Francis Rimark notre adjoint aux finances.

## **1 - Budget Principal M14 - Modification du Budget Primitif 2020**

Rapporteur : M. RIMARK

M. RIMARK : Mesdames, Messieurs, le 25 février 2020 le conseil municipal a voté le budget primitif M14. A la suite de ce vote, il a été transmis bien sur au contrôle de légalité mais il a aussi été transmis en termes de flux au comptable du Trésor pour que celui-ci l'intègre dans sa propre comptabilité. Au moment de cette intégration, on a aperçu une anomalie bloquante qui empêchait l'intégration de ce budget dans la comptabilité publique. Cette anomalie bloquante est représentée par une somme de 150 000 euros qui correspondait au produit de la vente du cinéma Le Monteil.

Par délibération du 25 février 2020, le conseil municipal a voté le budget primitif M14. Néanmoins, il présente une non-conformité au regard de la nomenclature M14. En effet, la somme de 150 000 € correspondant à la vente du « cinéma le Monteil » aurait dû être imputée au Chapitre 024 et non au Chapitre 77.

En conséquence, il appartient à l'assemblée délibérante de revoter le présent budget qui annule et remplace le précédent.

Il est précisé, à titre d'information, que les corrections concernent les opérations suivantes :

- Le Chapitre 024 en recettes d'investissement est actuellement de 2 500 €, il sera de 152 500 €
- Le Chapitre 77 en recettes de fonctionnement actuellement de 175 000 €, il sera de 25 000 €
- Les Chapitre 023 et 021 actuellement de 630 019,69 euros, ils seront de 480 019,69 €

Le total de la section de fonctionnement sera, de fait, diminué de 150 000 €

Le total de la section d'investissement sera inchangé.

Cela ne modifie en rien les choix budgétaires et financiers initialement adoptés.

Sur la base du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-1, L2312-1 et L2312-2, et de l'article 7 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget principal M14 2020, chapitre par chapitre :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
<b>N° CHAPITRES</b>	<b>LIBELLE CHAPITRE</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2020</b>
20	Immobilisations incorporelles	40 196,00
204	Subventions d'équipement	6 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 071 903,36
23	Immobilisation en cours	5 000,00
Opération 25	Confortement falaise remparts Citadelle Côté Gironde	749 874,07
Opération 26	Renforcement charpente et toiture Gymnase Vallaeys	416,00

Opération 27	Aménagement urbain Place de la Citadelle	469 213,62
Opération 28	AD-AP	311 563,31
Opération 29	Création d'une aire de camping-cars	630 652,12
Opération 30	Travaux d'aménagement des abords du club house rugby	1 600,00
Opération 31	Travaux d'aménagement place G. Grasilier	4 056,88
16	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	224 234,61
020	Dépenses imprévues	88 202,19
45	Total des opérations pour compte de tiers	5 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	99 561,96
041	Opérations patrimoniales	2 900,00
001	Déficit d'investissement reporté	1 017 702,70
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>4 728 076,82</b>
<b>RECETTES</b>		
13	Subventions d'investissement	1 714 329,63
16	Emprunts et dettes assimilés (hors 165)	500 000,00
23	Immobilisations en cours	55 420,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	368 320,44
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 193 421,54
165	Dépôts et cautionnement reçus	1 000,00
024	Produits des cessions	152 500,00
45	Total des opérations pour compte de tiers	5 000,00
021	Virement de la Section de fonctionnement	480 019,69
040	Opérations d'ordre entre Sections	255 165,52
041	Opérations patrimoniales	2 900,00
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>4 728 076,82</b>

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
<b>N° CHAPITRES</b>	<b>LIBELLE CHAPITRE</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2020</b>
011	Charges à caractère général	1 714 792,69
012	Charges de personnel	2 637 061,72
65	Autres charges de gestion courante	474 014,26
66	Charges financières	91 922,86
67	Charges Exceptionnelles	99 780,00
022	Dépenses imprévues	53 297,43
023	Virement à la Section d'Investissement	480 019,69
042	Opérations d'ordre entre sections	255 165,52
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>5 806 054,17</b>
<b>RECETTES</b>		
13	Atténuation de charges	7 000,00
70	Produits des services	187 150,00
73	Impôts et taxes	3 485 608,85
74	Dotations et Participations	1 524 530,50
75	Autres produits de gestion courante	118 155,00

76	Produits financiers	28,17
77	Produits Exceptionnels	25 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	99 561,96
002	Excédent antérieur reporté de fonctionnement	359 019,69
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>5 806 054,17</b>

Compte tenu du contexte sanitaire et de la nécessité d'organiser le conseil municipal en visioconférence, l'annexe à la présente délibération ne pourra être signée par l'ensemble des membres du conseil municipal, comme le prévoit l'article L.2121-23 du CGCT en cas d'impossibilité matérielle.

La commission n°1 (Finances- Ressources Humaines- Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 2 juin 2020 et a émis un avis favorable.

Mr le Maire : Merci Francis, y-a-t-il des demandes d'information ?

Mme MARECHAL : Non, tout a été dit à la commission hier, on a posé des questions.

Pour : 19

Abstention: 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité.

Mr le Maire : Nous avons terminé le conseil municipal. Une fois de plus je salue votre disponibilité pour cela comme ça nous a pris un peu par surprise je suis désolé. Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une bonne soirée qui va débiter certainement après ce conseil municipal et je vous dis à très bientôt.

*L'ordre du jour étant épuisé La séance est levée à 18h43.*

**Ce compte rendu pourra faire l'objet de modifications lors de la prochaine séance.**